Championnats de France Sport d'Entreprise 2004

Doublettes Dames - Catégorie « EXCELLENCE »

Art. 1

Le Championnat de France Sport d'Entreprise Catégorie Excellence Féminin se déroule en 2 phases :

- □ Phase Régionale (Qualificative pour la phase Nationale)
- □ Phase Nationale (Qualificative pour la phase Européenne)

Art. 2

Ce championnat se dispute en Doublette Féminine.

Art. 3

Ce championnat est ouvert à toutes les licenciées titulaires d'une licence FFBSQ avec Autorisation de jouer pour une entreprise. (Nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfants et/ou conjoint ne devra pas excéder 50 % de l'équipe sur les pistes.

Art. 4

Ce championnat décerne un titre Régional et un titre National à une entreprise.

Art. 5 ENGAGEMENT

A – Phase Régionale :

Les bulletins d'engagements, édités par le Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling, accompagnés d'un chèque (Libellé à l'ordre du Comité Régional) de **28 €** par doublette, doivent parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du délégué(e) Sport d'Entreprise de votre région avant la date limite d'inscription.

Le montant des parties est à la charge des équipes. (6 lignes par joueur)

La réversion FFBSQ de **24,85** € par doublette engagée prévue à cet effet, sera régularisée par les Comités régionaux, à la demande du CTS Bowling,.

B – Phase Nationale:

Le montant des parties est à la charge du CTS Bowling.

Art. 6 PHASE REGIONALE

A – Déroulement et Titre décerné :

Chaque doublette dispute 2 séries consécutives de 3 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série.

Le titre de Championne Régionale est attribué à l'issue des 6 parties à la meilleure doublette de chaque Région dans la mesure où 3 équipes minimum de la région sont engagées.

Si dans une région le nombre d'équipes engagées est inférieur à 3 , ces équipes seront rattachées, sous la responsabilité du délégué Sport d'Entreprise régional, à la région sportive, ou à l'inter région sportive concernée.

B-Date limite d'inscription :

La date limite d'inscription est fixée par le comité régional

C – Lieux des Phases Régionales :

L'organisation de cette phase, est assurée par les Délégué(e)s Sport d'Entreprise, sous la responsabilité du Comité Régional.

D – Dates des Phases Régionales :

D2 (2003) 31/07/03 1

6 et 7 DECEMBRE 2003

Art. 7 PHASE NATIONALE

A - Dates et Lieux:

26, 27 et 28 MARS 2004 Bowlings de ROUBAIX et LOMME (16 et 32 pistes) (sous réserve de modification)

B – Qualifications:

24 équipes au total seront qualifiées pour cette phase.

Sont qualifiées:

- Les équipes Championnes régionales (3 doublettes minimum engagées dans la région)
- Les équipes qualifiées au prorata des doublettes engagées dans chaque région administrative ou sportive, à l'issue des phases régionales pour arriver à un total de 24 doublettes.

C – Déroulement et Titre décerné :

Chaque doublette dispute les éliminatoires sur 2 séries consécutives (ou non) de 4 lignes chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série.

Les 12 meilleures équipes disputent une finale sur une série de 4 lignes.

Le titre national est attribué à l'issue de ces 12 parties.

Une récompense est attribué à la meilleure individuelle à l'issue de ces 12 lignes.

D – Engagement, Forfaits et Repêchages:

Les doublettes qualifiées pour la phase Nationale sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au responsable de la compétition, qui procèdera à leur remplacement par la première équipe éliminée de la Région ou de l'Inter région concernée.

Art. 8

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q sont applicables à ce Championnat de France. Le Comité Technique et Sportif se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition. Les boules d'essai s'effectuent au cours des 10 mn qui précèdent le début de la compétition.

Art. 9 Championnats d'Europe

Ils se tiendront du 19 au 22 MAI 2004 sur les pistes des Bowlings de LOMME et VILLENEUVE d'ASCQ (FRANCE)

Qualification : La doublette Championne de France 2004 ainsi que les **3** meilleures doublettes suivantes du classement du Championnat de France sont qualifiées pour la phase Européenne.

Elles se présentent dans la même formation que celle ayant évoluée durant la saison en cours. Toutefois si dans une équipe qualifiée, l'une des participante (employée de l'entreprise) ne peut effectuer le déplacement pour une raison majeure, cette équipe pourra faire appel à une remplaçante (employée de l'entreprise) pour assurer la représentativité de sa société dans cette compétition.

Les frais d'engagement ainsi qu'une participation aux frais (égale pour toutes les doublettes) sont pris en charge par le Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling.

Ces Championnats se déroulent de la manière suivante :

- □ Eliminatoires sur 3 séries de 3 parties chacune, non consécutives.
- □ ½ Finale sur 3 parties pour 16 équipes.
- □ Finale sur 3 parties pour 8 équipes

Le titre Européen est décerné à l'issue de ces 15 parties.

Remarques : Au cours des saisons 2003 et 2004, les conjoints uniquement (certificat de mariage obligatoire) sont autorisés à participer aux Championnats d'Europe Corporatifs. (1 maximum par doublette ou quadrette). Les enfants ne sont pas admis à ces Championnats Européens.

D2 (2003) 31/07/03 2